

# DÉCLARATION

## DE POLITIQUE PROVINCIALE

Province de Hainaut  
2024-2030



Province de  
**Hainaut**

**Chaque jour  
avec VOUS !**

# DÉCLARATION DE POLITIQUE PROVINCIALE

## Province de Hainaut 2024-2030

Historiquement, les Institutions provinciales ont, de longue date, été consacrées comme intermédiaires entre les Villes et Communes et l'État, en tant que pouvoirs décentralisés mais aussi en tant qu'institutions supracommunales.

Ce n'est que dernièrement que se sont manifestées des volontés de réformes des institutions politiques provinciales.

Pourtant depuis de nombreuses années, **la Province de Hainaut se transforme, s'adapte et anticipe** différentes évolutions sociétales mais aussi légales, voire décrétales.

Ce travail n'a pas, pour des personnes et des niveaux de pouvoirs connaissant mal notre institution, eu les effets escomptés. En effet, alors que la Province a déjà été, par le passé, amenée à se modifier institutionnellement, la Région Wallonne, par le biais de sa Déclaration de Politique régionale, envisage la suppression de ces instances politiques pour les élections d'octobre 2030.

Cela étant, cet objectif ne deviendra réalité que pour autant que les règles constitutionnelles et légales soient respectées, ce qui sera, sans nul doute, le cas dans le chef du législateur fédéral et wallon. Dès lors, l'intention n'étant pas à ce jour traduite en texte, même si elle doit être présente à l'esprit, la présente Déclaration de Politique Provinciale n'y reviendra pas.

A ce stade, le présent document sera le reflet de ce que la majorité provinciale et le Collège provincial peuvent faire en fonction des situations connues, des adaptations de la politique générale pouvant intervenir dans l'avenir.

Il est utile de rappeler qu'au cours des précédentes législatures, l'institution provinciale a amélioré sa gouvernance, a entamé un travail sur ses priorités, a amplifié son intervention supracommunale, a intégré, dans ses pratiques, le développement durable au sens large, a continué à initier nombre de projets, afin de toujours rendre un service plus complet et plus accessible aux citoyens.

Dans le même ordre d'idée, après un début de siècle difficile, sur le plan budgétaire, la Province de Hainaut a mis en œuvre une politique de gestion économe de ses ressources, sans pour autant freiner la mise en œuvre de nouveaux projets et de nouvelles politiques, lui permettant, toute chose étant égale par ailleurs, d'assainir sa situation financière mais aussi de dégager des marges pour l'avenir.

Les décisions des gouvernements successifs, que ce soit en réduisant les mesures compensatoires à la suppression de taxes vues comme des freins au développement économique, ou en « invitant » la Province à cofinancer les zones de secours, afin de soulager les finances communales, ont, non seulement consommé les provisions et réserves constituées, mais amènent la Province à devoir envisager l'avenir moins sereinement.

Par conséquent, **le Collège provincial va devoir adopter des mesures strictes**. Il endossera ce rôle en bon gestionnaire et en acteur politique responsable, tout **en veillant à préserver les missions essentielles de la Province de Hainaut ainsi que les personnes qui œuvrent au quotidien au bénéfice des citoyens**.

Dans un objectif de bonne gouvernance, il continuera à mener une gestion transparente, veillera à la préservation du personnel, optimisera les structures provinciales et rationalisera son parc immobilier.

Cette Déclaration de Politique Provinciale, si comme expliqué supra, sera peut-être sujette à modifications ou adaptations, trace les grandes lignes politiques de la législature qui se déclinera ensuite dans le PSO, le Plan Stratégique Opérationnel 2024-2030, lequel sera ensuite mis en œuvre et concrétisé par l'Administration provinciale.



## 1. LA PROVINCE, EN DIALOGUE AVEC LES AUTRES NIVEAUX DE POUVOIR

La Province de Hainaut se doit de prendre en considération les éléments qui dépendent directement d'elle. Si la majorité provinciale et le Collège considèrent qu'il y a lieu de mettre en œuvre des politiques efficaces et efficientes, elle sait que cela va entraîner, comme demandé par l'autorité régionale, une profonde réflexion sur les compétences qui doivent être conservées par la Province, qui doivent être transférées vers d'autres niveaux de pouvoirs et institutions, voire ne plus être exercées car l'étant déjà par d'autres.

Les provinces continueront à envisager leurs actions en fonction des besoins spécifiques de leurs territoires.

La Province du Hainaut a ainsi entamé une réflexion sur ses domaines d'intervention. Cela inclut l'enseignement (secondaire, supérieur, pour adultes - anciennement enseignement de promotion sociale), la formation, la culture, l'action sociale, la santé et l'écodéveloppement territorial.

Un travail conséquent avait déjà été réalisé sous la précédente législature, en perspective du plan d'action «2021 année créative».

Toutefois, compte tenu de la Déclaration de Politique Régionale, la majorité provinciale se devra certainement d'être beaucoup plus ambitieuse.

L'enjeu de **la réponse à apporter aux besoins des citoyens et des Villes et Communes** devra constamment être présent à notre esprit dans cet examen, et dans les réponses à apporter, de même que dans l'éventuelle intégration des entités supra communales ainsi que dans la gestion qui en découlera.

C'est bien consciente de l'importance du travail à réaliser, de même que de la pertinence des choix, en ce compris institutionnels, qui devront être posés, que **la majorité provinciale appelle à un véritable dialogue constructif** avec les autres niveaux de pouvoirs.

C'est ainsi qu'outre des **rencontres avec les autorités régionales et/ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, devront être mises en places des rencontres avec les autorités des Villes et Communes. Il en est de même dans le champ de la supracommunalité, laquelle verra certainement son dimensionnement s'étendre ou être réorienté, en fonction des nécessités et des besoins exprimés par les Villes et Communes, lesquelles reconnaissent la qualité des services provinciaux.

La Province de Hainaut apporte une série de services aux citoyens. C'est une institution de proximité et une interface indispensable.



## 2. UNE PROVINCE AU SERVICE DE TOUS

La Province de Hainaut s'engage à relever les défis majeurs de son territoire en déployant des politiques ambitieuses et transversales.

Face à la complexité croissante des enjeux locaux, sociaux, économiques, culturels et environnementaux, elle affirme sa volonté de moderniser et de maintenir la qualité de ses services pour soutenir des axes prioritaires qui guideront l'action provinciale dans les domaines stratégiques tels que les zones de secours et la sécurité civile, l'enseigne-

ment, la formation, l'action sociale, la culture et l'écodéveloppement territorial.

Ces politiques essentielles doivent trouver à s'affirmer dans le contexte nouveau de financement des zones de secours. Les gouvernements wallons successifs ont en effet demandé aux provinces de prendre en charge une part de plus en plus importante dans le financement des zones de secours.

### 2.1. Les zones de secours :

**La Province de Hainaut assumera ses responsabilités** en la matière et s'assurera de fournir une aide adéquate aux Villes et Communes.

**Elle appelle toutefois avec insistance à un refinancement des zones de secours par le gouvernement fédéral** réclamant, selon la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, un financement fédéral des zones de secours à hauteur de la part communale ainsi que l'indexation de celle-ci.

La Province de Hainaut appliquera les demandes du gouvernement wallon dans le respect de la législation.

En outre, au vu de l'évolution du mécanisme de financement des zones de secours, il reviendra à la Province de peser véritablement dans la gestion des services incendie dans le cadre de l'exécution de la mission décentralisée de service public relative au financement général des communes créé par le décret du 18 décembre 2024.

Cela entend que la Province de Hainaut devra négocier en bonne intelligence avec les 3 zones de secours les conditions les plus appropriées pour **contenir au maximum la croissance de leurs budgets.**



## 2.2. L'enseignement obligatoire, supérieur et pour adultes<sup>1</sup>

L'enseignement ne constitue pas seulement le socle de l'émancipation de nos générations futures : c'est pour la Province de Hainaut, une politique prioritaire.

En concertation avec le Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) qui a pour mission d'assurer la promotion et la défense de l'Enseignement des

écoles du réseau officiel neutre subventionné, la Province de Hainaut doit garantir une offre d'enseignement attractive et de qualité, en phase avec ses spécificités territoriales, bien que la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) prévoit la fusion de l'ensemble des réseaux d'enseignement officiels dans une optique de rationalisation et de simplification.

### **L'enseignement obligatoire :**

L'enseignement est essentiel à la constitution d'un tissu économique solide.

La Province de Hainaut s'y investit beaucoup et depuis longtemps.

Aujourd'hui, le constat peut être fait que, progressivement, les efforts menés pour améliorer le niveau et la qualité de formation portent leurs fruits. Les établissements scolaires provinciaux offrent aux jeunes de réelles possibilités d'évoluer dans une société juste et équitable.

Le projet pédagogique de l'enseignement provincial est axé sur l'innovation pédagogique, l'apprentissage du numérique, la lutte contre le décrochage scolaire, la sensibilisation à l'alimentation saine, au développement durable, l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques, l'ouverture au monde du travail par la participation à de multiples manifestations, ce qui facilite la mise en œuvre harmonieuse du pacte pour un enseignement d'excellence.

**L'enseignement qualifiant représente l'un des piliers de l'enseignement provincial. Il doit être renforcé et doit continuer à évoluer.** Nos établissements scolaires doivent être valorisés pour leurs expertises dans des domaines clairement définis. La mise en œuvre du tronc commun du secondaire, qui bouleversera notre système éducatif, a des conséquences profondes sur le qualifiant : organisation, budgets...



<sup>1</sup> Anciennement appelé enseignement de promotion sociale



**La Province travaille à anticiper et à limiter les impacts que pourrait engendrer la concrétisation des différentes réformes**, en ce compris le décret-programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur nos filières qualifiantes axées sur les métiers en pénurie.

Elle veillera à ce que les **synergies et collaborations entre les réseaux d'enseignement** puissent se faire dans les meilleures conditions mais également à ce que la répartition de l'offre d'enseignement soit équitable et qualitative.

L'objectif du pouvoir organisateur est de **diversifier son offre dans chacun des territoires**, y développer un degré inférieur reconnu par tous, laissant une place de choix au premier degré de l'enseignement général, à l'alternance pour renforcer nos structures qualifiantes, tout en garantissant aux jeunes un accompagnement social et culturel adapté.

La Province de Hainaut a déployé d'importants moyens pour moderniser ses écoles répondant aux enjeux d'aujourd'hui et les transformer en centres d'excellence permettant aux élèves de se familiariser avec les techniques de pointe.

Des investissements significatifs ont été réalisés pour équiper des centres de technologies avancées, des ateliers et des espaces adaptés.

**La Province de Hainaut continuera à s'impliquer dans des projets ambitieux et multi-réseaux** tels que la Cité des métiers à Charleroi ou la nouvelle École du Futur à Mons permettant notamment la maîtrise des dépenses énergétiques des bâtiments existants.

De longue date, la Province s'est engagée dans l'accompagnement technique, pédagogique et administratif de ses établissements, elle incite les enseignants et les directions à des démarches participatives et à un échange continu de bonnes pratiques.

La mise en œuvre des entretiens de développement professionnel et des plans de développement des compétences, l'évolution de nos catalogues de formations et l'accompagnement des directions ont pour objectifs d'améliorer le bien-être et les compétences des membres du personnel.

L'enseignement provincial a démontré sa capacité à faire face à la crise sanitaire, à la mise en œuvre de la transition numérique.

Ces projets sont aujourd'hui sur les rails : **les nouveaux outils de communication se déploient**, le campus numérique est un interlocuteur privilégié notamment dans la réflexion de l'implémentation de l'IA au sein de l'enseignement. Il montre aussi quotidiennement son implication dans la vie de la société et sa volonté d'apporter des réponses aux grands enjeux : le développement durable avec l'assemblée des jeunes, l'alimentation saine et durable avec le projet Proxial; la découverte de la nature avec les écoles du dehors ; l'autonomie avec l'e-learning et le bon usage de l'IA.

L'enseignement provincial, dans cette logique, peut à nouveau jouer un rôle précurseur et novateur dans la mise en œuvre des réformes : en préservant son identité, en continuant à remplir sa mission essentielle de formation et en contribuant au projet économique et social du Hainaut.

Dans cette optique, **la Province de Hainaut continuera à organiser les CPMS afin qu'ils disposent des ressources nécessaires** pour remplir leur rôle d'optimisation des conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales, offrant ainsi aux élèves les meilleures chances de développement harmonieux tout au long de leur parcours scolaire.

## L'enseignement supérieur :

Les établissements provinciaux d'enseignement supérieur forment des adultes aux compétences pointues qui ont un impact positif sur l'évolution de notre société.

Notre enseignement supérieur et nos diplômés ont un rôle clé à jouer dans la construction d'une société responsable, durable et juste.

Les dimensions à caractère sociétal et environnemental, déjà prises en compte dans les pratiques pédagogiques et académiques, sont devenues incontournables.

Dans ces perspectives, une attention sera apportée aux projets de recherche, aux liens avec le monde du travail et au développement des partenariats avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur tant au niveau national qu'à l'international. **L'enseignement supérieur de la Province de Hainaut fera face à des exigences pour rationaliser son offre de formation.** Ses départements se devront donc d'être proactifs en menant à terme leur réflexion pour aboutir à une offre de formation cohérente et attractive.

Qu'elles soient sociales, scientifiques ou culturelles, les activités des établissements se distinguent par leur originalité, leur enthousiasme et leur proximité avec les citoyens.

Il s'agira de continuer les efforts entrepris dans un esprit d'optimisation.

## L'enseignement pour adultes :

L'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale, renommé «Enseignement pour Adultes» en 2024, propose de nombreuses opportunités de formation.

Il représente un atout stratégique à développer, notamment face aux défis posés par la réforme de l'enseignement qualifiant.

Il pourrait **devenir une alternative efficace** en cas de suppression des filières qualifiantes.

Son renforcement sera essentiel pour répondre aux attentes des citoyens et des entreprises tout en le positionnant comme une référence en matière de qualité.

Les institutions provinciales ont fait preuve d'une véritable ingéniosité pour rendre l'enseignement pour adultes plus accessible et conciliable avec les exigences de la vie familiale.

Parmi les initiatives innovantes, on peut souligner le **développement de l'enseignement à distance ou hybride**, ainsi que la reconnaissance des parcours scolaires, académiques ou professionnels antérieurs grâce à la valorisation des compétences.

**La Province de Hainaut s'engage à participer à la lutte contre la pénurie d'enseignants** et à mettre en place toute formation ou toute valorisation pouvant mener aux métiers d'enseignants.



Quel que soit le type ou le niveau d'enseignement, notre objectif essentiel doit rester de viser l'excellence et de garantir un enseignement de qualité, en plaçant au cœur de nos priorités les intérêts des élèves, des étudiants, des adultes en reprise d'études et des enseignants.

## 2.3. L'institut de formation de la Province de Hainaut



Renommé Hainaut Formation, l'Institut Provincial de Formation de la Province continuera à se positionner comme un acteur de référence au service des organisations publiques.

Son rôle central dans la formation aux métiers de la sécurité et de la fonction publique locale (communes et CPAS) n'est plus à démontrer.

Plus que jamais, la politique provinciale de formation s'appuiera sur une **mutualisation des ressources** en sécurité, infrastructures et compétences.

Elle favorisera un renforcement de la coordination entre les différents acteurs de la sécurité (police, pompiers, secouristes-ambulanciers, etc.) permettant de créer des synergies efficaces et d'améliorer la performance collective.

La Régie provinciale autonome Hainaut Sécurité occupe une position centrale dans cette dynamique : elle participe activement au déploiement de structures spécifiques et innovantes, tant sur son site de Bauffe que sur le site de Ghlin (ex-protection civile), afin de **répondre aux besoins en formation des acteurs de la sécurité publique**, sans cesse en évolution. Citons notamment, la construction d'un hall d'exercice multidisciplinaire et d'un nouveau stand de tir répondant aux normes de sécurité en vigueur.

Le site de Ghlin, acquis (par bail emphytéotique) lors de la précédente législature, est en constante évolution pour constituer un espace spécialement conçu pour les besoins propres de Hainaut formation, en manque de locaux sur son site de Jurbise, mais répond surtout à une demande sans cesse grandissante des acteurs de la sécurité publique (Police fédérale, pompiers-ambulanciers, Croix-Rouge, etc.).

L'école d'administration consolidera, quant à elle, ses collaborations avec les partenaires publics.

Son ambition sera de **stimuler l'innovation**, tout en soutenant les initiatives supra-communales. Elle se concrétisera notamment par la **conception de formations personnalisées**, parfaitement adaptées aux besoins spécifiques des administrations.

Une approche pédagogique centrée sur l'apprenant, la mise en œuvre des conditions nécessaires aux formations pratiques et l'intégration de technologies de pointe contribuent à **préparer le personnel à affronter des situations complexes** : autant d'axes qui doivent permettre à Hainaut Formation de réaffirmer sa volonté d'atteindre l'excellence au service d'une société plus résiliente, mieux formée et résolument tournée vers l'avenir.

## 2.4. L'action sociale

La bonne gouvernance, la gestion responsable des affaires publiques et de ses ressources, est «encapsulée» dans les «12 Principes de bonne gouvernance du Conseil de l'Europe», que la Province réaffirme, mettant l'accent notamment sur ceux-ci : participation, représentation, réactivité, efficacité et efficience, ouverture et transparence, comportement éthique, compétences et capacités, innovation et ouverture d'esprit face au changement, durabilité et orientation à long terme, gestion financière saine, Droits de l'Homme, diversité culturelle et cohésion sociale, obligation de rendre des comptes seront les maître mots d'une politique transversale sociale réussie.

Fidèle à ces valeurs d'éthique, d'ouverture et de cohésion sociale, la Province de Hainaut vise à **améliorer la condition sociale des Hainuyers porteurs d'un handicap** ou en situation d'inégalité sociale. Elle est la Province qui y consacre d'ailleurs le plus de moyens.

Ainsi, en matière d'accompagnement des Hainuyers porteurs de handicap, elle se mobilise, dans une **démarche transversale, pour accompagner, soutenir et baliser le travail réalisé au sein des écoles d'enseignement spécialisé** et des pôles territoriaux.

Avec l'expertise de l'AVIQ, elle n'a de cesse d'améliorer ses structures agréées (Accueil/hébergement/accompagnement) et l'évaluation de la mise en œuvre des contrats d'objectifs.

La concrétisation du site de Parentville est une première et importante étape du regroupement nécessaire des différentes structures de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

L'amélioration de l'efficacité de l'action sociale passera inmanquablement par le **renforcement du dialogue et des synergies avec les opérateurs publics** que sont les Villes et Communes et les instances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agira principalement de développer des projets ambitieux à destination des publics fragilisés dans leur développement personnel et éducatif afin qu'ils aient les clés en main pour réussir leur scolarité et s'épanouir dans une société inclusive.

Cette législature sera l'occasion de valoriser la transversalité interinstitutionnelle, en commençant par l'action sociale, avec un monitoring des projets coconstruits à long terme.

L'objectif sera d'apporter une plus-value qualitative des actions provinciales, afin de soutenir de manière durable des projets facilitant l'intégration et le développement d'enfants et de jeunes défavorisés, et en situation de handicap, dans leur vie professionnelle ainsi que dans leur développement personnel et éducatif.



## 2.5. La Culture

La Province de Hainaut a, en 2019, fêté ses 100 ans d'épopée culturelle !

Comme le disait Paul Pastur en mai 1919, lors du discours-programme de la Commission provinciale des huit heures de loisir des ouvriers, «Un peuple ignorant peut-être gouverné mais un peuple instruit peut seul se gouverner lui-même».

C'est dans la continuité de cette volonté d'éducation permanente que devra s'inscrire la politique culturelle de la Province, au travers de ses actions propres, comme dans ses collaborations avec Les Villes et Communes, les centres culturels locaux ou régionaux.

La politique de subsidiation et d'aides, directes ou indirectes, devra venir en support à cette colonne vertébrale de la politique culturelle hainuyère.

Les services de la Province de Hainaut instaurent une véritable dynamique culturelle sur l'ensemble du territoire. Ils offrent ainsi à chacun l'**opportunité d'accéder à la culture**, de se divertir et de s'instruire. L'enjeu de cette mandature sera assurément le **renforcement des complémentarités** avec les opérateurs de terrain.

Le Collège Provincial veillera notamment à **renforcer la collaboration avec les communes**, comme lors de la création d'un catalogue collectif à destination des bibliothèques hainuyères, afin de faciliter l'accès à la culture dans toutes les communes et de promouvoir des projets culturels innovants au service des citoyens. Il s'affirmera comme un acteur clé dans la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique à destination des élèves des écoles maternelles, primaires et secondaires.



## 2.6. L'éco-développement territorial

### De l'agriculture à la lutte contre les inondations :

Au cœur de nos préoccupations, la Province de Hainaut soutiendra l'économie locale, les agriculteurs, tout **en intensifiant la lutte contre les inondations ainsi que la gestion durable de notre territoire.**

Valoriser le développement de notre terroir, soutenir et promouvoir ce dernier dans la continuité de ce qui a été mis en place par le passé sera une priorité provinciale.

La Province entend poursuivre son engagement quotidien pour sensibiliser les citoyens à l'importance du respect de l'environnement, de la durabilité et de la promotion de la santé, tout en renforçant la collaboration avec les entreprises, les partenaires économiques, les communes et les associations.

De par son secteur statistique, on apprend que la Province de Hainaut est la plus précarisée de Belgique. Avec un taux d'emploi inférieur aux autres régions du pays, le revenu moyen par habitant est le plus faible parmi toutes les provinces en Hainaut. Par conséquent, le risque de précarisation est le plus élevé de toutes les provinces.

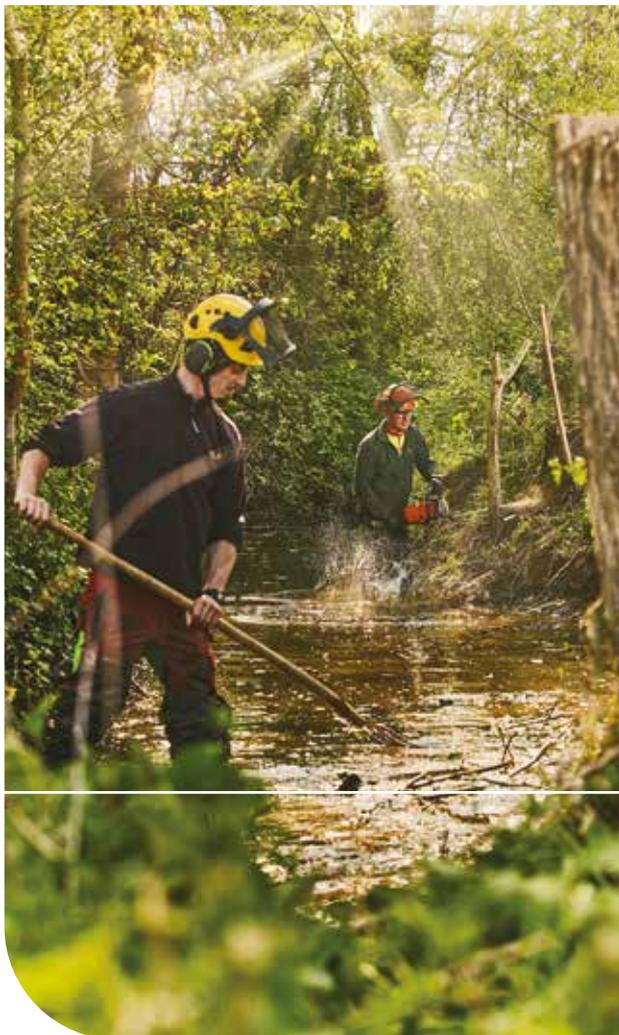
Pourtant, la Province a un réel potentiel puisqu'elle est la première province wallonne en termes d'exportations. Le développement et le soutien aux PME doivent, dès lors, être au centre de nos priorités.

Au vu de l'efficacité et des résultats de notre département statistique, il serait judicieux de le valoriser. Outil de prévention remarquable, accroître la collaboration accrue avec l'Observatoire de la Santé et développer les échanges avec les zones de police permettraient d'obtenir des cartographies communales plus détaillées, ciblant au mieux les politiques de prévention de santé et de sécurité. Nous pourrions ainsi répondre adéquatement à diverses préoccupations supracommunales, en particulier pour les communes rurales.

Toujours au service des citoyens et compte tenu des changements climatiques, la Province de Hainaut poursuivra sa politique de lutte contre les inondations.

L'expertise hainuyère en la matière est d'ailleurs reconnue internationalement.





Un entretien régulier des cours d'eau permet à la fois de préserver la faune et la flore aquatique mais aussi de **prévenir les inondations** en cas de fortes pluies.

**Cette politique sera poursuivie avec un focus particulier sur les zones les plus à risques.**

Complémentairement, Hainaut Ingénierie Technique renforcera l'offre provinciale de services d'études et d'auteur de projets à l'égard des communes et des CPAS.

### **Une expertise scientifique**

En tant que centre d'expertises scientifiques provincial, nos laboratoires Hainaut Analyses s'engagent à améliorer le cadre de vie des citoyens hainuyers tout en optimisant l'efficacité de leurs services.

Actif dans des secteurs variés tels que l'alimentation, l'environnement, la santé, l'agronomie, la salubrité des bâtiments, la biotechnologie, le contrôle

des matériaux, la métrologie et la recherche, Hainaut Analyses se positionne comme un véritable atout pour la communauté, comme l'a illustré son intervention dans les crises du COVID et des PFAS, où son expertise a été déterminante.

Un des objectifs de cette mandature est de **concrétiser et de renforcer le rapprochement des différents laboratoires provinciaux** et de renforcer les collaborations avec la Haute École Condorcet afin de créer une structure unifiée et cohérente.

A cette fin, la Province ambitionne de finaliser le projet du «**Pôle Sucrierie**», qui regroupera sur un même site les laboratoires de Hainaut Analyses, les services agricoles ainsi que ceux de la Haute École, ce qui serait une véritable force et plus-value pour la qualité de l'enseignement et le développement scientifique de notre Province.



### **La politique de santé publique :**

L'observatoire de la santé fournit une analyse détaillée de la situation sanitaire spécifique à la population hainuyère, ce qui est essentiel pour élaborer une politique de santé efficace sur le territoire du Hainaut.

Son objectif est de **mieux cibler les politiques de prévention** en matière de santé, tout en répondant de manière adéquate aux enjeux supracommunaux, en particulier dans les communes rurales.

Le développement d'outils de prévention à mettre à la disposition des communes, en fonction des résultats issus de nos analyses, sera une priorité pour les six années à venir.

### **Le tourisme :**

La Province de Hainaut continuera à soutenir l'offre touristique, un secteur économique essentiel pour notre province, notamment par le biais du **développement des points nœuds**.

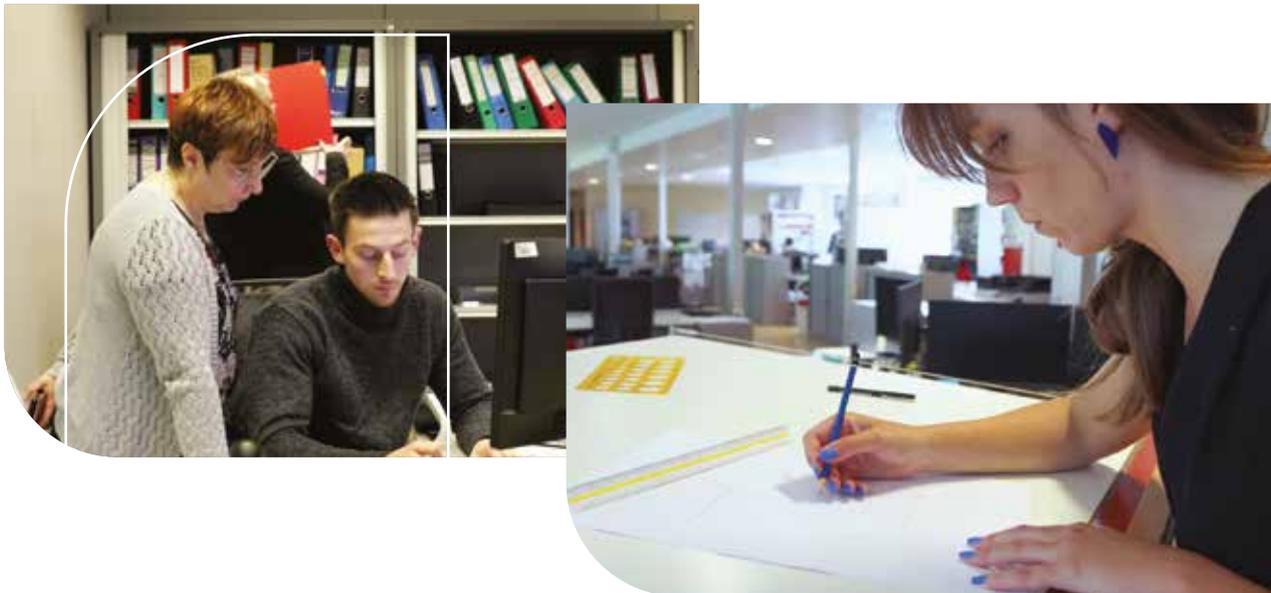
Ces derniers sont de véritables atouts pour notre économie locale, d'une part, mais ils permettent, d'autre part, de soutenir un rapprochement entre découverte du territoire et pratique sportive.

Il conviendra de valoriser notre patrimoine et d'encourager les initiatives locales afin de renforcer l'attractivité de notre province tout en objectivant les dépenses.



## 2. 3. UNE PROVINCE ATTENTIVE ET SOUCIEUSE...

### 1.1... De son personnel



Le Collège provincial est convaincu que la principale richesse de l'institution provinciale, c'est son personnel. Son expertise, son engagement, sont la clé de la réussite. Sans son dévouement quotidien, aucune ambition ne peut se concrétiser, aucun défi ne peut se transformer en une opportunité. En ces temps de réforme et de réorganisations internes, les autorités prennent la pleine mesure du potentiel humain de l'institution et entendent bien le préserver et assurer son épanouissement à travers la poursuite d'un projet stratégique ambitieux en matière de GRH, en concertation avec les organisations syndicales.

Ces défis se déclinent en plusieurs thématiques et objectifs :

- **Accompagner les institutions en mutation dans un contexte de restrictions budgétaires et de pyramide des âges vieillissante**

Les agents provinciaux représentent un capital humain inestimable grâce à leur expérience et leur maîtrise du métier.

Ils constituent des référents pour la transmission des connaissances aux nouvelles générations. A cet égard, Il est essentiel de porter une attention

particulière à la structure démographique de notre personnel.

Grâce à la gestion prévisionnelle stratégique des emplois et compétences en place depuis de nombreuses années, les institutions à risque de départs massifs sont identifiées et des solutions sont recherchées pour éviter au maximum les désorganisations suite à ces départs.

- **Mutualiser les ressources et les compétences, réaliser des économies d'échelle**

L'évolution de la masse salariale doit demeurer une priorité centrale pour cette législature, condition indispensable à la réalisation de missions transversales au service du territoire. La Province de Hainaut doit porter une attention particulière à cet enjeu.

Aussi, dans un contexte où le non-remplacement systématique des départs devient la norme, les initiatives de partage et de mutualisation des ressources, déjà engagées ces dernières années, seront intensifiées.

La création de pôles de compétences transversaux permettra une meilleure valorisation des expertises internes, tandis que le renforcement de la collabo-

ration interservices et l'optimisation de l'allocation des ressources figureront parmi les objectifs ambitieux à poursuivre.

Ces efforts nécessiteront toutefois un changement profond de culture institutionnelle.

Parallèlement, dans le cadre de la réorganisation des missions de certaines institutions, la cellule de reconversion interne continuera à accompagner le personnel concerné. Cette structure novatrice a pour vocation de réorienter les agents dont les fonctions évoluent ou disparaissent, en leur offrant un accompagnement personnalisé et des outils adaptés pour construire, avec eux, un avenir professionnel en adéquation avec leurs aspirations et les besoins des institutions.

### • Digitaliser les processus administratifs pour améliorer leur efficacité

La digitalisation des processus est devenue incontournable dans un monde en constante évolution technologique.

Le département des ressources humaines en a pris la pleine mesure et développe, grâce à des partenariats internes ou externes, des outils pour gagner en efficacité.

Continuer, durant la mandature, à investir dans des outils numériques permettant d'automatiser les

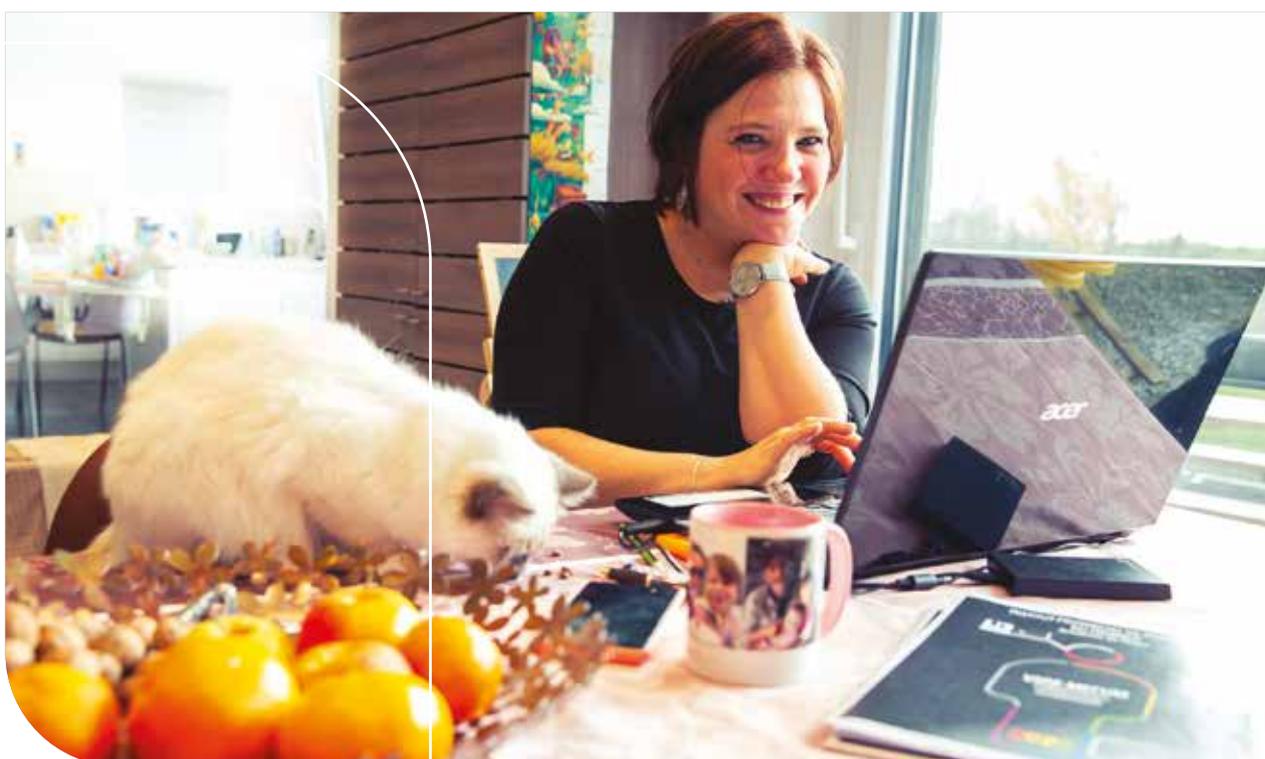
tâches répétitives, simplifier les circuits administratifs et libérer du temps pour permettre aux agents de se concentrer sur des missions à plus haute valeur ajoutée est indispensable. A cet égard, une attention particulière devra sans doute être apportée à l'implémentation raisonnée et raisonnable de l'IA, là où elle peut apporter une plus-value réelle.

### • Promouvoir la qualité de vie au travail par un management efficace

Un management efficace est essentiel pour préserver le bien-être physique et mental des travailleurs, a fortiori dans un contexte de changements organisationnels, souvent sources de stress et d'incertitude.

Horaires flexibles, télétravail, politique volontariste de formation du personnel, soutien au personnel et à la ligne hiérarchique, coaching individuel, adaptation des postes de travail au personnel en difficultés de santé, politique inclusive des travailleurs handicapés, mobilité interne et évaluation des compétences font de longue date partie des réalités provinciales.

Les efforts seront poursuivis dans les années à venir pour maintenir un environnement de travail sain, épanouissant et motivant tant pour le personnel que pour les membres de la ligne hiérarchique.





## 1.2... De ses finances



Afin d'assurer ses missions recentrées, la Province se doit de disposer des moyens financiers et budgétaires nécessaires et suffisants.

A travers un budget et une fiscalité adaptés aux réalités mais aussi aux décisions prises par les pouvoirs subsidiaires, la Province de Hainaut doit évidemment **préserver son équilibre budgétaire mais aussi faire face à ses dépenses internes, tout en gardant les possibilités d'adapter ses modes de fonctionnement aux réalités actuelles**, souvent liées aux nouvelles technologies, ainsi qu'à son développement, au travers de projets innovants, durables, créatifs et transversaux, au profit des citoyens hainuyers.

Bien évidemment, tant que faire se peut, tout en respectant les dispositions légales et décrétales, la Province assumera, entre autre, non seulement les

politiques liées à la sécurité, tel le financement des zones de secours, mais également celles liées à la supracommunalité.

Une attention particulière sera portée à l'analyse et **l'adaptation des règlements d'octroi des aides et subventions**, dans une volonté d'adéquation d'octroi des moyens avec les compétences qui seront, demain, celles de la Province.

Le Collège Provincial défendra, auprès des autres niveaux de pouvoir, **le respect absolu du principe de neutralité budgétaire**, considérant comme inacceptable d'imposer de nouvelles charges non compensées financièrement à la Province.

A cet effet, il s'engage ainsi à gérer les finances de manière rigoureuse, efficace et transparente.





### 1.3 ... D'une gestion responsable de son patrimoine

La Province de Hainaut, propriétaire d'un patrimoine immobilier de près d'un million de m<sup>2</sup> réparti sur 184 sites, fait face à un défi immobilier majeur.

Outre les enjeux liés à la rénovation et à la rationalisation de ce patrimoine, il est indispensable d'adapter les ressources immobilières en fonction de divers paramètres : les capacités financières et économiques, les besoins actuels et futurs de l'institution, les moyens humains disponibles, les évolutions sociétales, environnementales et économiques, ainsi que le respect des obligations légales, notamment en matière de sécurité et de bien-être au travail.

Pour assurer la continuité de leurs activités tout en réduisant les coûts immobiliers, les autorités provinciales et l'administration ont, depuis plusieurs années, adopté une série de mesures.

Toutefois, l'état général du patrimoine, ainsi que la vétusté de certains bâtiments, sa diversité et son ampleur complexifient cette mission.

La **maîtrise des dépenses énergétiques** est cruciale pour libérer des ressources nécessaires à la sécurité et au bien-être.

Afin de relever ces défis, les services provinciaux se sont dotés d'un **tableau de bord stratégique**, permettant une gestion globale et coordonnée du patrimoine immobilier.

Cette **Stratégie Immobilière Globale** vise notamment à répondre aux exigences des normes PEB 2030, avec des bâtiments passifs et énergétiquement autonomes pour le chauffage, la ventilation, l'éclairage et la production d'eau chaude sanitaire. Une réflexion sur la gestion des espaces extérieurs et de la biodiversité est également en cours, intégrant ces éléments dans la conception des espaces intérieurs et extérieurs de demain.

Au cours des deux dernières législatures, la dotation consacrée à HGP a considérablement augmenté grâce à une **participation réussie aux différents appels à projets** (Plan Triennal, UREBA, AWAP, PRR, Fonds des Bâtiments Scolaires).

Cette stratégie proactive de recherche de subsides sera poursuivie et renforcée pour assurer la gestion du patrimoine existant et développer de nouveaux projets au cours de la législature actuelle.

## 1.4 ... De son développement informatique

En tant que référent dans un domaine de compétences spécifiques, la Direction Générale des Systèmes d'Information (DGSi) joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement d'une institution publique de la taille de la Province de Hainaut.

Elle assure un soutien technique indispensable à la performance et à l'efficacité de l'ensemble des activités.

Elle met tout en œuvre pour répondre au mieux aux demandes des utilisateurs selon une logique d'amélioration continue visant la pleine satisfaction des usagers.

Elle opère dans des domaines tels que le maintien et le développement des infrastructures informatiques réseaux, des serveurs, du stockage, de la sécurité informatique, de la messagerie, de la téléphonie, etc. Elle assure également le support et le renouvellement du parc informatique dans son ensemble (matériel/logiciel).

En lien permanent avec les acteurs provinciaux, elle **recherche ou développe au besoin des solutions logicielles** pour répondre aux impératifs des institutions de la Province de Hainaut et en assure le maintien en condition opérationnelle et veille à leur évolution.

Au cours des six prochaines années, le Collège provincial veillera à **garantir la mise à disposition d'infrastructures informatiques modernes** et encouragera le développement ainsi que l'innovation technologique.



## 1.5 ... De son soutien envers les Villes et Communes

Compte tenu de la Déclaration de Politique régionale, la supracommunalité, qui était déjà une priorité de la politique provinciale de la dernière législature, sera, demain, un enjeu fondamental.

Aux fins de recenser et partager avec les Villes et Communes, leurs attentes, et de déterminer la meilleure manière d'y répondre, des assises de la territorialité seront organisées.

Pour coordonner ces besoins et ces attentes et, pour assurer une coordination des réponses à apporter, **des rencontres devront être mises en place** avec les autres organes supra communaux, telles les intercommunales, les communautés urbaines ou métropolitaines, voire avec la Région elle-même ou la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 4. UNE PROVINCE QUI RENFORCE SON IMAGE

### Faire et faire savoir !

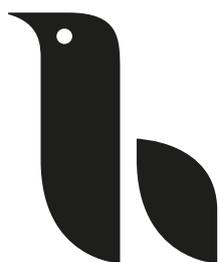
Ce n'est pas enfoncer des portes ouvertes que de constater que l'institution, et l'administration, provinciale souffrent fortement d'un déficit d'image, tant en interne qu'en externe. Le positionnement intermédiaire de la Province dans le paysage institutionnel explique en grande partie ce problème de visibilité. L'enjeu de la communication est crucial.

**Il est indispensable que la Province renforce sa communication** au travers des médias traditionnels mais aussi des réseaux sociaux. Cette politique de communication devra certainement être ren-

forcée au travers des relations, contacts, forums ou autres réunions avec les pouvoirs locaux que sont les Villes et Communes, partenaires des institutions provinciales.

Durant les 6 années à venir, la Province veillera principalement à faire connaître ses actions et ses activités auprès du grand public et à faire rayonner l'image de la Province de Hainaut aux yeux de tous les Hainuyers.

Le Collège provincial s'assurera, dans une optique de cohérence, de la **nécessaire centralisation de la communication**.



Province de  
**Hainaut**

**Chaque jour  
avec VOUS !**





## 5. UNE PROVINCE PORTEUSE D'AVENIRS

À travers cette Déclaration de Politique Provinciale, la Province de Hainaut affirme sa volonté de s'inscrire dans une dynamique territoriale répondant aux besoins des Hainuyers.

Elle se positionne comme un partenaire clé du développement wallon et un acteur politique au service des Villes et Communes.

Pour que cette dynamique soit significative et que les objectifs du développement durable soient atteints en lien direct avec les citoyens, la Province de Hainaut plaide plus que jamais pour que le **principe de subsidiarité** soit privilégié dans les transferts de compétences entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs locaux.

**Le développement et le renforcement des synergies** entre les divers services et institutions constitueront un levier essentiel pour optimiser cette nouvelle mandature.

En favorisant une collaboration renforcée, une coordination fluide et un partage régulier des ressources et des expertises, il sera possible d'assurer une gestion plus efficiente et performante des projets à venir.

En cas de réforme institutionnelle, le Hainaut souhaite que l'évolution se fonde sur un dialogue entre tous les acteurs institutionnels wallons et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'exigence de concertation, déjà formulée par le Conseil provincial du Hainaut, repose sur trois priorités :

- **Défendre les intérêts, le statut et la qualité de vie du personnel** et concentrer ses compétences et actions sur des services essentiels aux citoyens ;
- **Maintenir la qualité, la proximité, la spécificité locale et la continuité du service rendu** au citoyen, tout en préservant les ressources financières nécessaires ;
- **Défendre, dans le cadre de la supracommunalité, les complémentarités avec les communes pour favoriser la proximité.**

Le Collège provincial s'engage à mettre en œuvre ces principes afin que les citoyens du Hainaut continuent à bénéficier de ces priorités.



Province de  
**Hainaut**

**Chaque jour**  
avec VOUS !